

# The New Manager

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES ACTIONS DE FORMATION

### OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute action de formation implique, pour le client, l'acceptation sans réserve et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente.

### DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels sont la Convention de formation, les Conditions de vente et la facture.

### OBLIGATIONS de The New Manager – Eve Loyola Courgeon

**OF** s'engage sur une obligation de moyens et fait diligence pour mettre tout son art et son savoir-faire à l'atteinte des objectifs fixés et des résultats attendus.

### OBLIGATIONS DU CLIENT

Dès sa demande d'inscription, **The New Manager – Eve Loyola Courgeon** fait parvenir au client la convention de formation en double exemplaire, tel que prévu par la loi. Le client s'engage à retourner à **The New Manager – Eve Loyola Courgeon** un exemplaire de la convention, signé, dans les plus brefs délais et avant le début de l'intervention. Si un OPCO règle tout ou partie de la facture, le Client s'engage à effectuer les démarches nécessaires et à fournir à **The New Manager – Eve Loyola Courgeon** l'attestation de prise en charge. S'il est une personne physique, le Client dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 10 jours après l'édition de la Convention. Passé ce délai, il règle à **The New Manager – Eve Loyola Courgeon** 30% du prix de la formation sauf stipulation expresse de la part de **The New Manager – Eve Loyola Courgeon** (art. 6353-6 et 6353-7 du Code du Travail). L'acompte restera acquis **The New Manager – Eve Loyola Courgeon** si le client renonce à la formation. En cas de formation sur site, le client met à la disposition de **The New Manager – Eve Loyola Courgeon** l'équipement adéquat, notamment une pièce équipée pouvant accueillir tous les participants dans des conditions favorables. Il fait lui-même son affaire de la convocation des participants, sauf accord avec **The New Manager – Eve Loyola Courgeon** et s'assure de leur présence.

### PRIX, FACTURATION ET REGLEMENTS

Les prix sont indiqués en euros, hors taxes et sont donc à majorer du taux de TVA en vigueur au jour de l'inscription. Le prix comprend : le coût pédagogique et technique et les supports de cours. Il ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement, et de repas éventuels des stagiaires. Pour les formations intra-entreprises, une facture est émise à l'issue de l'intervention ou en fin de mois si l'opération se déroule sur plusieurs mois pour les interventions ayant eu lieu pendant ce mois. Le règlement est immédiatement exigible. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal (Code du Commerce Art. L. 441-6 al. 3). Ces pénalités sont exigibles de plein droit dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, **The New Manager – Eve Loyola Courgeon** se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir et d'en demander le règlement par tout moyen légal.

**The New Manager – Eve Loyola Courgeon**

18 rue de la Verrerie 44100 Nantes

[www.thenewmanager.fr](http://www.thenewmanager.fr)

SIRET 79831619600020

*Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52440991744*

*Après du préfet de région Pays de la Loire (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)*

# The New Manager

## REGLEMENT PAR UN OPCO

Il appartient au client de faire les démarches nécessaires pour la prise en charge et le paiement de la formation par l'OPCO dont il dépend.

## CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure, moins de 10 jours francs ouvrables avant le début de la formation, et après les 10 jours légaux de rétractation s'il est une personne physique, le montant de la participation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire. Il est entendu que les sommes payées par le client, au titre d'un dédommagement, ne peuvent être imputées sur la participation au développement de la formation professionnelle, ni être prises en charge par un organisme collecteur agréé. Toutefois, si **The New Manager – Eve Loyola Courgeon** organise dans les 6 mois à venir une session de formation sur le même sujet, une possibilité de report sera proposée dans la limite des disponibilités, et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session.

## INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le client à **The New Manager – Eve Loyola Courgeon** en application et dans l'exécution des commandes, pourront être communiquées aux partenaires contractuels de **The New Manager – Eve Loyola Courgeon** pour les besoins desdites commandes. Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le client peut s'opposer à la communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de **The New Manager – Eve Loyola Courgeon**.

## PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le client et **The New Manager – Eve Loyola Courgeon** gardent la pleine propriété intellectuelle de leur propre documentation. Ni l'une ni l'autre des parties, ni l'un des acteurs de l'opération, ne peut l'utiliser autrement que pour l'application faisant l'objet même de l'opération. Cette documentation ne peut être utilisée qu'après accord de la partie propriétaire. Toutefois, **The New Manager – Eve Loyola Courgeon** se réserve le droit d'utiliser pour une autre opération les documents qu'ils ont produit sans identification de destinataires précédents.

## PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement par **The New Manager – Eve Loyola Courgeon**. Ces données sont collectées dans le cadre de l'exécution du contrat et sont conservées pendant sa durée.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant en contactant **The New Manager – Eve Loyola Courgeon** par mail [eve@thenewmanager.fr](mailto:eve@thenewmanager.fr).

**The New Manager – Eve Loyola Courgeon**

18 rue de la Verrerie 44100 Nantes

[www.thenewmanager.fr](http://www.thenewmanager.fr)

SIRET 79831619600020

*Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52440991744*

*Après du préfet de région Pays de la Loire (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)*

# The New Manager

## COMMUNICATION

Le Client accepte d'être cité par **The New Manager – Eve Loyola Courgeon** comme Client de l'offre de services dans le cadre de son activité commerciale, aux frais de la Société.

À cet effet et sous réserve du respect des dispositions de l'article ci-dessus, **The New Manager – Eve Loyola Courgeon** peut mentionner le nom du Client ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, dans les listes de ses références dans le but d'une communication externe comme interne.

## LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre **The New Manager – Eve Loyola Courgeon** et le client relèvent de la Loi française. Le fait pour **The New Manager – Eve Loyola Courgeon** de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

## ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Rennes quel que soit le siège ou la résidence du client nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de **The New Manager – Eve Loyola Courgeon** qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

## RECLAMATIONS ET LITIGES

Toute commande, demande d'information ou réclamation du Client relative aux CGV devra être formulée par écrit par mail [eve@thenewmanager.fr](mailto:eve@thenewmanager.fr). qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

## ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par **The New Manager – Eve Loyola Courgeon** à son siège social, 18 rue de la Verrerie 85100 Nantes.

Conditions Générales de Vente mise à jour le 1/09/2022

**The New Manager – Eve Loyola Courgeon**

18 rue de la Verrerie 44100 Nantes

[www.thenewmanager.fr](http://www.thenewmanager.fr)

SIRET 79831619600020

*Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52440991744*

*Auprès du préfet de région Pays de la Loire (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)*